



Association agréée pour la protection de l'environnement

Adresse postale : Les Violettes, 12150 Lapanouse de Séverac

Adresse email : [hvallee12.sanseolien@gmail.com](mailto:hvallee12.sanseolien@gmail.com)

Séverac d'Aveyron, le 1<sup>er</sup> août 2025

Madame la Préfète de l'Aveyron  
Préfecture  
7, place Charles de Gaulle  
12000 RODEZ

Courrier suivi

**OBJET** : prochaine réunion du Pôle EnR/ projet 'bois de Ventajou'

Madame la Préfète,

Selon des informations concordantes, une réunion du « Pôle EnR » aurait lieu en septembre prochain, à l'ordre du jour de laquelle il figurerait une présentation pour avis du projet éolien dit « bois de Ventajou » porté par l'opérateur Q Energy associé à la commune de Séverac d'Aveyron à hauteur de 30% et à d'autres acteurs au statut incertain dans une configuration elle-même incertaine.

Ce projet porte sur 4 éoliennes de 150 m de haut, en limite de la commune, en vision privilégiée depuis La Clau (commune de Vézins-de-Lévezou) notamment.

Certes le Pôle EnR n'est pas une instance dont les orientations auraient force décisive et par là-même opposables.

Mais nous tenons toutefois à vous faire connaître que, en dépit des apparences, ce projet est loin d'être abouti au point qu'il puisse vous être présenté ou présenté à la Sous-préfète de Millau, référente départementale en matière d'énergies renouvelables. Et qu'une fragilité juridique importante pourrait naître de ce Pôle EnR, que nous vous exposons en dernier point.

Ainsi, lors de la réunion publique du 3 juillet les membres du « panel citoyen » ont émis à la fois des recommandations et des objections fortes quant à l'utilité de ce projet pour le bassin de Séverac.

Il fut ainsi observé - la presse en a rendu compte - que :

1. Les chiffrages avancés par les organisateurs sont contestables, ce qui n'a pas été infirmé par ceux-ci. Il est d'ailleurs difficile de savoir qui étaient les organisateurs, tant fut grande la confusion des interventions entre le développeur et les autres acteurs au projet, dont la municipalité.

Par exemple, deux points essentiels parmi de nombreux autres :

- le productible avancé (44 GWh/an) a été évalué sur la base d'un facteur de charge moyen de 31,4%, soit 30% de plus que la moyenne en Aveyron. Ce qui est très improbable.

Il en résulte que l'économie du projet est loin d'être consolidée. Les dividendes escomptés par la commune (motivation exclusive avancée à plusieurs reprises), dont l'assiette est le chiffre d'affaires, seraient diminués d'autant. L'opérateur n'a pas contesté nos chiffres.

- Il n'a pas non plus contesté nos chiffres portant sur les Capex ou encore sur la quote-part de frais de raccordement en Occitanie, dont il ignorait tout, ce qui est inquiétant.
2. De même, aux demandes posées par le panel citoyen, demandes plusieurs fois posées comme étant des conditions voire des exigences au regard de la recommandation émise, il fut systématiquement répondu par un simple renvoi à plus tard.  
Ce sous deux formes :
- « *c'est à l'étude, le problème sera intégré le moment venu* »
  - « *le pacte d'actionnaires est en cours de finalisation, ce sera donc à décider par les partenaires au projet au moment de la signature de celui-ci* ».
3. Ce pacte d'actionnaires serait rendu public seulement après avoir été voté par le conseil municipal.

Il s'agirait là d'une mise devant le fait accompli, d'autant plus inadmissible que nous avons identifié huit zones de risque financier pour la commune, et donc pour les citoyens de Séverac, majeures, dont voici une présentation de synthèse :

### Risques d'une participation de 30% de la commune au projet

80 k€ seulement à présent

- **risque 1** : 260 k€ au titre des coûts de développement. A fonds perdus si la Préfecture n'approuve pas le projet
- **risque 2** : apporter 10% du coût d'investissement en fonds propres (> 1 m€ )
- **risque 3** : procéder régulièrement à des avances en compte courant d'associé
- **risque 4** : des clauses subtiles dans la méthode de calcul de la part des dividendes revenant à la commune
- **risque 5** : devoir attendre pour toucher des dividendes que tous les emprunts aient été remboursés
- **risque 6** : surévaluation de la rémunération des *peines et soins* de l'opérateur coréen
- **risque 7** : pas de capacités financières suffisantes en cas de cessation de l'exploitation (et remise en état du site)
- **risque 8** : baisse des dotations de l'Etat compte tenu des ressources IFRER apportées par le projet



1. Seule la publication du pacte d'actionnaires permettrait de mesurer la portée effective de ces huit risques.

2. Les 15,4 m€ de gains espérés sont surévalués d'au moins 25%

Ils ont été estimés sur la base d'une durée de vie de 25 ans, mais cette durée de vie est au maximum de 20 ans

Chacun de ces sujets, qui a été présenté à la municipalité ainsi qu'à la Communauté de communes ' Des Causses à l'Aubrac ' exige une réponse claire, documentée et justifiée, voire certifiée.

L'un des éléments de cette nécessaire documentation et justification est le pacte d'actionnaires, qui doit être présenté au public avant tout vote du conseil municipal. Au regard des enjeux, il ne peut pas raisonnablement y être opposé un secret des affaires qui ne serait autre qu'un acte de dissimulation au public.

4. Face à un objectif raisonnable de renforcer l'attractivité du séveragais (la qualité de ses paysages, sa richesse en biodiversité), ce projet est uniquement conçu pour rapporter de l'argent à la commune, dans un contexte où comme vous le savez l'Aveyron en 2030 sera très excédentaire tant sur le mix électrique que sur le mix énergétique total, et où donc il n'a nul besoin de ce projet.
5. Sur les enjeux de biodiversité, le panel citoyen émettait à raison un grand doute quant à l'efficacité des mesures de réduction des impacts et de compensation de ceux-ci. D'où de nombreuses demandes de garanties de sa part.

Ce doute fut renforcé par le public présent à la réunion, faisant remarquer que ce qu'il s'était passé à Verrières se reproduirait immanquablement ici, les mêmes causes produisant les mêmes effets.

Nous avons par ailleurs appris que l'animatrice du panel citoyen, co-animatrice de la réunion publique du 3 juillet, à savoir Madame Anelka Doulain, n'est pas la personne neutre que l'on pourrait croire, puisqu'en effet elle est par ailleurs Vice-Présidente d'Energie Partagée, propriétaire du dispositif EnRciT censé prendre 7% du capital et apporter 14,5% au compte courant d'associés. En outre, elle est conseillère municipale de Montpellier au titre du mouvement politique « *Nous sommes Montpellier* » dont les prises de position ne sont pas neutres sur la question des énergies renouvelables intermittentes.

Cette information à elle seule entache d'une suspicion légitime les travaux menés par les acteurs au projet, même si - nous le soulignons à nouveau - les membres du panel citoyen ont su manifester le 3 juillet une indépendance d'esprit qui a visiblement surpris les organisateurs, qui s'attendaient à une grande docilité de nos concitoyens au point d'avoir pratiqué à leur égard une forme de harcèlement assez étonnante.

Enfin, nous tenons à vous alerter sur un risque, si ce n'est de prise illégale d'intérêt, au moins de confusion d'intérêt.

Le Pôle EnR est en effet censé vous informer de manière objective en vous fournissant les éléments vous permettant par la suite de prendre une décision conforme à l'intérêt général. Or nous avons appris que le maire de Séverac-d'Aveyron serait convié à la réunion de ce pôle.

S'il est légitime que le maire de la commune d'accueil soit entendu, il se trouve que celle-ci est également co-porteuse du projet. Dès lors il est également représentant des actionnaires du projet, et donc porteur d'intérêts privés. Lui permettre de participer à la réunion du Pôle EnR nous semble donc ouvrir une fragilité juridique dans l'avis qui sera émis, acte concourant au projet, sur laquelle un tribunal pourrait s'appuyer pour l'invalider.

Ne doutant pas que vous saurez prendre en compte les inquiétudes exprimées dans ce courrier, que bien évidemment au regard des enjeux nous rendrons public, nous vous prions d'accepter, Madame la Préfète, l'assurance de notre parfaite considération.

Les Co-présidentes :

Marie-Hélène GAL



Guillemette FABRE

